



RENOVATION DU DONJON CENTRAL

Haut de 20 mètres, le donjon central est l'un des plus majestueux de la région. Sa composition et ses ornements en font un témoin privilégié des différents savoir-faire architecturaux à travers les âges. Le rez-de-chaussée et le premier niveau seront dédiés à la création de l'accueil et d'une bibliothèque des sagesses du monde qui sera ouverte au public.

CONTRIBUEZ GRACE A VOTRE DON

A LA RENOVATION & A L'AMENAGEMENT
DU DONJON CENTRAL
& DE LA COUR INTERIEURE
DE LA FERME DU PLESSIS

AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA COUR INTERIEURE

L'aménagement de la cour intérieure sera l'occasion d'un parcours paysagé avec une vue sur les tours d'angles et sur la tour Henri IV. Jardins, roseraies, plantes médicinales et plessis dans le style traditionnel de la Beauce et dans l'esprit des jardins médiévaux seront en résonance avec la géométrie du lieu et participeront à la mise en valeur des bâtiments de la Ferme du Plessis.

COMMENT CONTRIBUER?

GRÂCE À UN MODE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

- En ligne sur fr.ulule.com/donjon-et-cour-interieure-ferme-du-plessis (avec une vidéo du projet).

EN EFFECTUANT UN LEGS POUR FAIRE PERDURER VOS VALEURS

- Vous pouvez choisir de transmettre tout ou partie de vos biens au Fonds de dotation ETW France.
- Votre legs sera exonéré de tout droit de mutation.
- Vous soutenez ainsi des projets et activités réalisées au nom d'Amma en France et qui vous tiennent particulièrement à cœur.
- Vous disposez de vos biens jusqu'à la fin de votre vie et vous pouvez à tout moment modifier votre legs.

> TÉLÉCHARGEZ LA PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DU PROJET
SUR LE SITE DE L'ASSOCIATION

etw-france.org/etw-france/patrimoine-vivant/donjon/

BÉNÉFICIEZ D'AVANTAGES FISCAUX POUR LES PARTICULIERS

Réduction d'impôts sur le revenu de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable. De plus, si le plafond de 20% est dépassé, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les cinq années suivantes.

POUR LES ENTREPRISES

La réduction d'impôt pour un don au Fonds de Dotation est égale à 60% du montant du don effectué et retenu dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes, avec possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

Le Fonds de dotation ETW France dispose d'un notaire. N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de renseignements.

Embracing The World France
Ferme du Plessis, 28190 PONTGOUIN

dotation@etw-france.org
Tél. 02 37 37 44 30

